



STAGE D'INSERTION DES MÉTIERS DE L'AIDE ET DES SOINS AUX PERSONNES

IDENTIFICATION	
Intitulé de l'Unité d'Enseignement : Stage d'insertion des métiers de l'aide et des soins aux personnes	Niveau d'études : ENSEIGNEMENT SEONDARE SUPERIEUR DE TRANSITION
Intitulé du cours : Stage d'insertion des métiers de l'aide et des soins aux personnes	
Nombre de périodes : 240 périodes	N°UE : 1253 Code: 81 60 06 U 21 D2

DESCRIPTION
<p>Prérequis : Attestations de réussite des unités d'enseignement « STAGE D'OBSERVATION DES MÉTIERS DE L'AIDE ET DES SOINS AUX PERSONNES » code N° 81 60 04 U 21 D2 et « AIDE A LA VIE JOURNALIÈRE DES METIERS DE L'AIDE ET DES SOINS AUX PERSONNES » code N° 81 60 03 U 21 D2 de l'enseignement secondaire supérieur de transition.</p>
<p>Documents de référence pour une préparation préalable au stage : Préalablement au stage, les documents des consignes de stage sont distribués et expliqués à l'étudiant.</p>
<p>Objectifs : Le stage d'insertion vise à permettre à l'étudiant en situation d'activité professionnelle, de s'insérer dans une équipe pluridisciplinaire. En particulier, elle permettra à l'étudiant de développer ses capacités à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - appliquer les acquis théoriques ; - analyser le contexte institutionnel ; - analyser et évaluer continuellement ses actions et ses relations ; - s'exercer aux tâches communes des fonctions d'aide soignant et d'aide familial dans le respect des personnes et des règles déontologiques ; - faire rapport de son expérience professionnelle.
<p>Contenu du stage : l'étudiant en stage tant en institution qu'à domicile sera formé pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - collaborer avec l'équipe pluridisciplinaire - situer la place et repérer les enjeux de sa fonction - collecter les informations requises pour les activités spécifiques du stage (les soins d'hygiène, l'aide aux repas, l'aide à l'élimination, la satisfaction des besoins lors de la prise en soins de la personne, veiller à son confort, apporter une aide à la restauration ou au maintien de l'autonomie tout en veillant à sa sécurité physique et psychologique, ...), en appliquant les acquis théoriques vus aux cours - observer et transmettre oralement ou par écrit les informations indispensables à la qualité du travail d'équipe - évaluer les résultats de ses actions et d'effectuer les réajustements nécessaires - se questionner sur son identité professionnelle au sein de l'équipe soignante
<p>Bibliographie : Les consignes écrites de stage</p>

PERSONNEL ENSEIGNANT

Madame Dermine Cathy et Madame Uytendhoven Dominique

METHODOLOGIE

Pour l'encadrement de stage :

- rechercher et valider les lieux de stage
- gérer le suivi du stage en contactant les services d'aide aux personnes
- préciser les documents des consignes de stage (contenus, forme)
- superviser l'étudiant sur son lieu de stage lors de la prise en soins d'un client de soins, afin de lui permettre de se situer face à la formation et de l'amener à une plus grande autonomie d'action
- accompagner l'étudiant dans son apprentissage et son auto-évaluation dans une perspective d'évolution
- accompagner l'étudiant dans le choix de la profession visée

MODES D'EVALUATION

Evaluation formative de l'apprentissage de l'étudiant en stage par la monitrice, auto-évaluation de l'étudiant, et une appréciation écrite par le personnel soignant.

L'étudiant réalisera un rapport écrit adéquat aux situations rencontrées et observées pour chacun des deux stages réalisés, selon les consignes.